



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Olivier Véran
**Ministre des Solidarités et de la
Santé**

Gérald Darmanin
**Ministre de l'Action et des
Comptes publics**

Paris, le 18 mars 2020

Olivier VERAN et Gérald DARMANIN dressent un premier bilan et précisent les modalités de report des cotisations sociales

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique et conformément aux annonces du Président de la République, le réseau des Urssaf se mobilise pour accompagner les entreprises, avec notamment la mise en place d'un report de tout ou partie de leurs cotisations salariales et patronales pour l'échéance du 15 mars 2020.

Pour les entreprises dont l'échéance des cotisations Urssaf est au 15 mars, il est possible d'en modifier le paiement jusqu'au jeudi 19 mars à 12h00. Jusqu'à 7h jeudi 19 mars, elles pourront le faire selon un mode opératoire disponible sur le site [urssaf.fr http://www.dsn-info.fr/documentation/telepaiement-services-urssaf.pdf](http://www.dsn-info.fr/documentation/telepaiement-services-urssaf.pdf) . De 7H00 à 12H00 jeudi 19 mars, elles auront la possibilité de contacter leur banque pour demander le rejet du prélèvement Urssaf en cours. Aucune pénalité ne sera appliquée.

Le 18 mars à 9h, 18% des entreprises concernées ont eu recours au décalage de paiement de l'échéance du 15 mars ce qui représente plus d'1,7 milliard de report sur les 7 milliards d'euros de cotisations sociales qui devaient être encaissées initialement sur cette échéance.

Dans le détail, 252.026 déclarations (DSN) ont vu le montant du paiement mis à 0, ce qui correspond à un montant d'1,6 milliard d'euros, et 18.035 déclarations (DSN) ont vu le montant de paiement minoré, ce qui représente plus de 77 millions d'euros.

Dans le contexte actuel, où notre système de soins est plus que jamais sollicité, il est important de rappeler que nous comptons sur les entreprises qui le peuvent pour continuer à participer au financement de notre protection sociale.

Contacts presse :

Cabinet d'Oliver VERAN : 01 01 40 56 60 65 - sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 06 - presse.marp@cabinets.finances.gouv.fr